AR Prefecture
046-214600017-20260522-2026_47-DE
Reçu le 29/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	15
• présents	10
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-47

Séance du 22 mai 2026 — à 19 heures 30

Date de convocation :
15 mai 2026

Date d'affichage :
15 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet
Adhésion au CAUE du Lot

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Catherine PREVOT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON.

Représentés :

Didier GUYOT a donné pouvoir à Catherine PREVOT
Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Marc DECOUDIN
Pauline ROBEDAT a donné pouvoir à Lionel CURT
Melha MAMMERI a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Absent :

Jérôme COUTURE

Secrétaire de séance :

Mme BOUYEUX Noémie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, créé par la loi sur l'architecture de 1977. Il accompagne gratuitement les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets communaux, en contrepartie d'une cotisation annuelle de 100 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de reconduire cette cotisation pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de reconduire l'adhésion au CAUE ;

AR Prefecture
046-214600017-20260522-2026_47_DE
Reçu le 29/05/2026

- autorise le versement de la cotisation annuelle de 100 € ;

- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

Fait à Albas, le 28 mai 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)